

19. Sitzung
des

Schweizerischen Bundesrates.

Bern, Dienstag den 25. Februar 1890.
Mittags 9 Uhr.

Präsidium: Herr Bundespräsident
Buchonnet.

Mitglieder: Herrmann Wetti, Schenk,
Droz, Dercher, Hammer
und Hauser.

Sekretariat: Herr Kanzler Ringier
und Herr Hilfskanzler Schatz-
mann.

Das Protokoll der 18. Sitzung vom 21. dieses Monats wird nachher und nach den Präzisionsberichtigungen genehmigt.

Departemental-Vorträge

Departement des Auswärtigen

Wortzug vom 24. Februar

Folgt den Verhandlungen des hiesigen
Minister Rats in Berlin mit der dortigen Reichs-
regierung (Prot. vom 19. d. Nr. 705) 18. Januar am
21. dieses Monats eine Note des Grafen H. von
Bismarck zugekommen, in welcher offiziell das
Gesuch gestellt wird, der Bundesrat müsse von
dem Zusammentritt der von ihm beauftragten
Kommission über Arbeitsvertrag bis auf Weiteres
Abstand nehmen, da es in dem Abfassen des Ver-
trags liegen, die Forderungen für die Bundes-

Arbeiterschutz-
Konferenz



19. Sitzung vom 25. Februar 1890.

Konferenz, von der Mitte März angefangen zu
halten, und es für die beiden Teile betrieblich
nicht möglich erscheinen, wenn beide Konferenzen
neben einander gehalten.

Leit. Telegramm des Gesandtschaft in Berlin
vom 22. Februar hat der Kaiser für den glücklichen
Ausgang in Aussicht genommen und wird die
Vorfahrt, dass Bundesrat für das folgende Kom-
mission in der Konferenzfrage halbschrittlich
möglichst durch die Regierung.

Nach dem Inhalt des Tagesberichts des
weiteren wird

Aufstellung:

1. Es sei folgende Telegramm an Herrn Mi-
nister Roth zu stellen:

"Nous vous chargeons de répondre comme
suit à la note du Comte de Bismarck du 21
Courant. Vous rappellerez dans votre note les
termes de la demande allemande, puis vous
continueriez: En réponse à cette demande,
le conseil fédéral ne charge de vous infor-
mer que, préoccupé avant tout de la réussite
de l'œuvre qu'il avait l'honneur de prendre en main,
et sincèrement désireux de voir couronner de
succès les efforts entrepris dans le même but
par S. M. l'Empereur Guillaume II, il con-
sent à déférer au désir qui lui est exprimé
et renonce pour le moment à donner suite
à son initiative."

2. Es sei an den Deutschen Gesandten in
Bern, Herrn von Bilow, folgende Note zu
stellen:

"A la suite de la note que le Soussigné
a eu l'honneur d'adresser à V. E. en date du
14 courant, un accord est intervenu entre les
deux gouvernements au sujet de l'initiative que

19. Sitzung vom 25. Februar 1890

que chacun d'eux a prise relativement à la réglementation internationale du travail. Cet accord a trouvé son expression dans un échange de notes entre M. Roth et le Comte de Bismarck.

„En conséquence le Soussigné a l'honneur d'informer aujourd'hui S. E., en réponse à la communication qu'Elle nous a faite de la dépêche du Prince de Bismarck du 8 février, que le Conseil fédéral accepte de se faire représenter à la conférence qui doit se réunir prochainement à Berlin pour discuter les questions ouvrières. Il attend l'invitation officielle que le gouvernement impérial voudra bien lui adresser à cet effet et il ne manquera pas de désigner des délégués et de leur faire connaître les noms lorsqu'il sera en possession du programme détaillé de la conférence.”

3. Ich sei an die individualen Staaten von Europa folgende Circular-Note zu verschicken:
(siehe Beilage)

Ad 3 an Belgien (auß. Generalkonsulat in Brüssel), an Dänemark (Konsulat in Kopenhagen), Deutschland (Gesandtschaft in Berlin), Frankreich (Gesandtschaft in Paris), Grossbritannien (Generalkonsulat in London), Italien (Gesandtschaft in Rom), Luxemburg (Direkt.), Niederlande (Konsulat in Amsterdam), Oesterreich-Ungarn (Gesandtschaft in Wien), Portugal (Generalkonsulat in Lissabon), Schweden u. Norwegen (Konsulat in Stockholm), Spanien (Generalkonsulat in Madrid).

Protokollauszug aus Tagungsbericht des Bundesrats (fol.) zur Vollziehung art. 82, aus Bundesrats Tagungsbericht zur Handr.

dodis.ch/42425
Berne, le 25 février 1890.

Monsieur le Ministre,

Le 15 mars de l'année dernière, reprenant un projet dont nous avons déjà entretenu plusieurs gouvernements en 1887, nous avons invité les États industriels de l'Europe à se faire représenter à une conférence qui se réunirait à Berne au mois de septembre suivant pour examiner l'opportunité d'une entente internationale sur la réglementation du travail et la protection des ouvriers. Par note-circulaire du 12 juillet, les mêmes États ont été informés que nous croyions devoir ajourner la conférence au printemps de cette année.

Le 28 janvier, nous en avons fixé la date au 5 mai prochain et nous avons arrêté le programme proposé par nous comme base de discussion.

Le jour même où nos circulaires étaient expédiées de Berne, le 5 février, paraissait à Berlin le rescrit de S. M. l'Empereur Guillaume II, chargeant S. A. le Prince de Bismark, chancelier de l'Empire, de sonder les dispositions des autres États à l'égard d'une conférence qui se réunirait à Berlin pour s'occuper des questions intéressant le sort des ouvriers.

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères

à

Cette coïncidence imprévue a donné lieu à des pourparlers entre la Suisse, l'Allemagne et les autres Etats. Le gouvernement impérial allemand nous a fait part de son intention d'inviter les Etats à Berlin déjà pour le milieu de mars; il a exprimé le désir que nous renoncions pour le moment à la conférence de Berne, la réunion simultanée de deux conférences ne lui paraissant pas dans l'intérêt de la chose.

Préoccupés avant tout de la réussite de l'œuvre que nous avions d'abord prise en mains, et sincèrement désireux de voir couronner de succès les efforts entrepris dans le même but par S. M. l'Empereur d'Allemagne; tenant compte en outre, d'une part, de ce qu'une répartition du travail entre les deux conférences n'a pas paru possible; d'autre part, de ce que plusieurs des Etats qui ont accepté notre invitation ont aussi donné leur acquiescement à la Conférence de Berlin, nous n'avons pas hésité, dans ces circonstances, à déférer au désir qui nous était exprimé, désir partagé d'ailleurs par d'autres gouvernements, et à renoncer, pour le moment, à donner suite à notre initiative.

En portant ces faits à la connaissance de Votre Excellence, nous avons donc l'honneur de l'informer que la conférence convoquée à Berne pour le 5 mai n'aura pas lieu. Si heureux que nous eussions été d'offrir à cette conférence notre hospitalité, nous trouvons un motif de satisfaction dans notre ferme espoir que la cause de la protection des ouvriers fera, à la conférence de Berlin, un sérieux pas en avant.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Au nom du conseil fédéral suisse,
Le président de la Confédération:

L. Ruchonnet

Le chancelier de la Confédération:

Rijin